

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 6-10 novembre 2006**

## **PROGRAMMES DE PAYS**

**Point 8 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation selon une  
procédure d'approbation  
tacite*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2006/8/3**  
24 juillet 2006  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## **PROGRAMME DE PAYS – TCHAD 10478.0 (2007–2010)**



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation selon une procédure d' «approbation tacite».**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, ODDY: M. J. P. Cebron tél.: 00 (237) 223 17 28

Attaché de liaison principal, ODD: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



## RESUME

Avec une population estimée à 8,1 millions d'habitants, le Tchad fait partie des pays les moins avancés et les plus pauvres du monde. Il se plaçait au 167<sup>ème</sup> rang sur les 177 pays classés selon l'indice de développement humain dans le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement de 2004. On estime que 46 pour cent environ de la population tchadienne vit en dessous du seuil de pauvreté, le monde rural étant le plus gravement touché.

Le programme de pays 2007–2010 reflète les priorités du PAM et du Gouvernement en matière d'éducation, de sécurité alimentaire et de santé/nutrition et tient compte des capacités d'absorption du pays. Ses objectifs, qui correspondent respectivement aux objectifs stratégiques 4, 2 et 3 (tels que définis dans le Plan stratégique (2006–2009) du PAM), sont les suivants: amélioration de l'accès à l'éducation de base, notamment pour les filles, et à l'alphabétisation fonctionnelle des adultes; renforcement des actifs productifs des ménages vulnérables en vue d'améliorer la situation alimentaire; amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire des groupes vulnérables, notamment des personnes infectées ou affectées par le VIH/sida, des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants de moins de 5 ans.

Le programme de pays contribuera à la réalisation de quatre des principaux objectifs de la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté: i) amélioration du capital humain par l'appui à l'éducation et à la santé; ii) accroissement durable de la production agricole; iii) amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables; et iv) restauration et sauvegarde des écosystèmes.

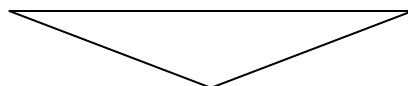
Le programme de pays 2007–2010 prend en compte l'analyse du dernier bilan commun de pays et les domaines identifiés comme étant prioritaires, en particulier les deux premiers: l'amélioration de la disponibilité des biens et services sociaux de base, ainsi que l'amélioration de l'environnement économique et physique.

Le programme de pays répond aux objectifs et aux priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement établi pour la période 2006–2010 et prend en compte les quatre domaines d'intervention suivants: i) amélioration du capital humain; ii) restauration et sauvegarde des écosystèmes; iii) gestion des crises et des urgences; et iv) lutte contre le VIH/sida.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, les activités de développement du PAM s'articulent autour de cinq objectifs. Le présent programme de pays porte sur trois d'entre eux: i) contribuer à la promotion de l'éducation et à la satisfaction des besoins nutritionnels des groupes vulnérables; ii) leur permettre d'acquérir des actifs productifs et de les conserver; et iii) contribuer à atténuer les effets des catastrophes naturelles.

Les composantes porteront essentiellement sur l'alphabétisation des adultes et la promotion de l'accès à l'éducation de base, notamment pour les femmes et les filles, et sur l'amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire des enfants de 6 mois à 5 ans sous-alimentés, ainsi que des femmes enceintes. Elles permettront également aux populations rurales de disposer de moyens de subsistance durables et de réduire leur vulnérabilité aux catastrophes et à l'insécurité alimentaire.

## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil approuve selon la procédure d'approbation tacite le programme de pays Tchad 10478.0 (2007–2010) (WFP/EB.2/2006/8/3), qui représente un volume total de 31 217 tonnes de produits alimentaires et un montant de 24 483 133 dollars É.-U.<sup>1</sup>, soit l'intégralité des coûts opérationnels directs de base.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

<sup>1</sup> Bien que les besoins exprimés s'élèvent à 34 127 548 dollars, le budget a été révisé en tenant compte du niveau autorisé dans le cadre de la gestion axée sur les résultats.

## ANALYSE DE LA SITUATION

1. Le Tchad fait partie des pays les moins avancés, à faible revenu et à déficit vivrier. Selon l'indice de développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le pays se plaçait, en 2004, au 167ème rang sur 177. Avec un taux de croissance démographique moyen de 2,5 pour cent, la population était estimée à 8,1 millions d'habitants en 2003. Les jeunes de moins de 15 ans forment 47 pour cent de la population. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant, un des plus faibles du monde, était estimé à 330 dollars en 2003<sup>2</sup>. Par rapport à l'accroissement de la population, la croissance annuelle moyenne du PIB réel, de l'ordre de 2,7 pour cent entre 1995 et 2000, demeure insuffisante pour permettre une amélioration significative du niveau de vie. L'économie reste peu diversifiée. Le secteur agricole (agriculture, pêche et élevage) reste le secteur dominant de l'activité économique puisqu'il contribue à 40 pour cent du PIB. Il occupe 80 pour cent de la population active et fournit plus de 59 pour cent des revenus des ménages en milieu rural. Il représentait 80 pour cent des recettes d'exportation avant l'ère pétrolière et absorbait en moyenne 17 pour cent du Programme d'investissement public<sup>3</sup>.
2. Les bilans céréaliers montrent que la production nationale a satisfait les besoins alimentaires de la population six années sur dix au cours de la période comprise entre 1990 et 2000. En année de mauvaise production, le déficit céréalier peut représenter jusqu'à 24 pour cent des besoins minimaux. On estime que 75 pour cent de la population rurale vit dans des zones très vulnérables. L'irrégularité de la pluviométrie, l'enclavement, la rareté des échanges, la pauvreté persistante des populations rurales, ainsi que la faible productivité de l'agriculture et de l'élevage expliquent l'insécurité alimentaire récurrente qui règne en particulier dans la zone sahélienne du pays.
3. Le bilan commun de pays de 2004 révèle que, chaque année, 500 000 personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire chronique ou conjoncturelle. La faim frappe notamment des personnes vulnérables en milieu rural ou urbain, en particulier un grand nombre d'enfants en bas âge. Selon les données du Rapport descriptif de l'enquête nationale sur l'état nutritionnel et l'alimentation au Tchad de février 2002, le taux de malnutrition chronique était de 44,3 pour cent dans la zone soudanienne et de 45,2 pour cent dans la zone sahélienne. La malnutrition aiguë concernait 28,3 pour cent des enfants, dont 12 pour cent des enfants de moins de 5 ans. Par ailleurs, l'insuffisance pondérale sévère touche 14 pour cent des enfants de moins de 5 ans<sup>4</sup>.
4. L'accès à l'éducation de base reste très limité. Selon les dernières statistiques officielles<sup>5</sup>, le taux brut de scolarisation était de 75,4 pour cent en 2000/2001, avec d'importantes disparités selon les zones géographiques et le sexe. Durant la même année scolaire, 58,9 pour cent seulement des filles suivaient les cours du primaire. Les abandons sont très importants, surtout en fin de cycle, et touchent 9,2 pour cent des enfants scolarisés au niveau national (9 pour cent chez les garçons et 11,1 pour cent chez les filles<sup>6</sup>). Selon les statistiques de 2000/2001, 74 pour cent de la population de 15 ans et plus était analphabète.

<sup>2</sup> Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, juin 2003.

<sup>3</sup> Programme d'investissement public 2001–2004.

<sup>4</sup> Enquête démographique et de santé, 2004.

<sup>5</sup> Ministère de l'éducation nationale, Rapport national du Tchad, 2004.

<sup>6</sup> Données statistiques sur l'éducation, années scolaires 2000/2001 et 2001/2002, Direction de l'analyse et de la prospective, décembre 2002.



5. Le pays ne couvre pas les besoins essentiels en matière d'eau potable et d'assainissement. Globalement, l'accès permanent à l'eau potable est limité à 23 pour cent de la population totale du Tchad<sup>7</sup>. En 1998, on comptait un point d'eau (forage et puits) pour 1 000 habitants.
6. Dans le secteur de la santé, le Tchad continue d'être frappé par une forte morbidité et mortalité, en particulier dans la population infantile et maternelle, et par la prédominance des maladies infectieuses et parasitaires. En 2004, le taux de mortalité maternelle était de 1 099 pour 100 000 naissances vivantes, le taux de mortalité infantile de 102 pour 1 000 et le taux de mortalité infanto-juvénile de 191 pour 1 000<sup>8</sup>. Par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui visent à réduire de deux tiers le taux de mortalité infanto-juvénile et de trois quarts le taux de mortalité maternelle à l'horizon 2015, des efforts considérables restent à faire en matière d'hygiène, d'accès aux soins de santé en milieu rural, d'accès aux médicaments à moindre coût et de promotion de la santé de la reproduction.
7. Le Tchad est également confronté à la progression rapide du VIH/sida. Le nombre de cas confirmés de personnes vivant avec le virus est passé de 1 010 cas en 1993 à 12 000 en 1999 et à 18 000 en 2005<sup>9</sup>. Le taux de séroprévalence est estimé entre 5 et 12 pour cent, avec une plus forte incidence chez les femmes. Le Logone-Occidental est particulièrement touché. Malgré les efforts entrepris, il est à craindre que le VIH/sida ne continue à se propager au Tchad du fait de la faible connaissance de la maladie et de certains comportements à risque.
8. En août 2002, le Gouvernement a adopté une Stratégie nationale de bonne gouvernance, qui vise à améliorer la gestion des affaires publiques, notamment la gestion des secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation et la formation, le développement rural et les infrastructures. En juin 2003, il a également adopté une Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté (SNRP), qui constitue le cadre global de sa politique en matière de développement et de réduction de la pauvreté pour les dix années à venir. La SNRP s'articule autour des cinq axes stratégiques suivants: i) promouvoir la bonne gouvernance; ii) assurer une croissance économique forte et soutenue; iii) renforcer le capital humain; iv) améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables; et v) restaurer et préserver les écosystèmes.
9. Pour la période 2004–2010, les objectifs de la SNRP en matière de développement sont les suivants: faire en sorte que le PIB augmente en moyenne de 6,5 pour cent par an (hors recettes pétrolières), que le taux d'inflation soit ramené à 3,5 pour cent et que le PIB nominal par habitant progresse de 3,4 pour cent par an. Ce dernier devrait atteindre 630 dollars par habitant en 2010<sup>10</sup>. Les objectifs sectoriels en ce qui concerne le développement rural sont: l'amélioration durable et la diversification de la production grâce à une meilleure maîtrise de l'eau et de la fertilité des sols, le développement des infrastructures et des services d'appui à la production, ainsi qu'un meilleur accès aux marchés. Dans le domaine de l'éducation, il est prévu d'atteindre un taux d'admission en première année primaire de 96 pour cent en 2009/2010 (85 pour cent pour les filles) et un taux de survie en 6ème année de 82 pour cent. Le taux d'alphabétisation des adultes devrait passer de 25,5 pour cent à 35 pour cent pendant la même période. En matière de santé, les

---

<sup>7</sup> Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement, Bilan commun de pays, 2000.

<sup>8</sup> Enquête démographique et de santé, 2004.

<sup>9</sup> Cadre stratégique national de lutte contre le sida 2005–2009, avril 2005.

<sup>10</sup> Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, juin 2003.



objectifs sont d'assurer la couverture sanitaire et d'améliorer la gestion du système de santé. Dans le domaine du VIH/sida, le Gouvernement s'engage à favoriser l'accès des femmes enceintes aux tests de dépistage et à améliorer la prise en charge des personnes infectées ou affectées par le virus.

10. Compte tenu des principaux défis à relever en matière de développement humain, le bilan commun de pays<sup>11</sup> propose, pour l'élaboration du deuxième Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)<sup>12</sup>, de retenir en priorité les trois domaines de coopération suivants: i) l'amélioration de la disponibilité des biens et services sociaux de base; ii) l'amélioration de l'environnement économique et physique; et iii) le renforcement des mesures destinées à lutter contre la pauvreté humaine.
11. En vue de soutenir les efforts du Gouvernement, les organismes des Nations Unies, à travers le deuxième PNUAD (2006–2010) en cours d'adoption, ont décidé d'appuyer le Tchad afin qu'à l'horizon 2010, le pays soit prêt, grâce aux opportunités de l'ère pétrolière, à faire face de façon adéquate aux situations de crise et d'urgence. À cet effet, ils privilégieront la mise en œuvre d'actions concertées, coordonnées ou conjointes dans les cinq domaines suivants: i) l'amélioration du capital humain; ii) la gouvernance démocratique et économique; iii) la restauration et la sauvegarde des écosystèmes; iv) la gestion des crises et des urgences; et v) la lutte contre le VIH/sida. Ces domaines prioritaires répondent aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux priorités de la SNRP. La réussite de ces actions dépendra en grande partie des conditions de sécurité. En effet, le Tchad est actuellement confronté à une insécurité liée aux crises politico-militaires au Soudan et en République Centrafricaine, ainsi qu'à une instabilité politique et militaire interne. Pour éviter que des problèmes majeurs ne perturbent les activités du PAM, tous les bureaux auxiliaires ont été aménagés de façon à répondre aux critères de sécurité des Nations Unies ;en outre, des stocks de vivres correspondant aux besoins de quelques mois seront prépositionnés en permanence dans les magasins régionaux.

## ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

12. Les interventions du PAM au Tchad ont commencé, en 1963, par un appui aux secteurs du développement rural, de la santé et de l'éducation. L'assistance aux deux premiers secteurs a été arrêtée, notamment en raison des difficultés du Gouvernement à honorer ses obligations de contrepartie. En 1995, les activités du PAM se limitaient à un projet de développement (Tchad 3499.01 "Assistance au développement de l'éducation et de la formation"). Les opérations d'urgence ont commencé en 1967. La grande sécheresse de 1983–1985 a donné lieu à l'une des plus grandes opérations d'urgence jamais organisées dans le pays. Durant les cinq dernières années, le PAM a mené des opérations d'urgence, dont la plus importante reste celle en faveur des réfugiés soudanais dans l'est du pays.
13. Depuis 1998, les interventions du PAM sont plus ciblées géographiquement et se concentrent dans la zone sahélienne.
14. Une évaluation rapide du programme de pays établi pour le Tchad pour la période 2001–2005, effectuée parallèlement à la préparation du présent programme, montre que: i) le programme précédent avait une orientation stratégique privilégiant les zones et les groupes manifestement les plus vulnérables; ii) il était en adéquation avec les grands axes

<sup>11</sup> Bilan commun de pays, République du Tchad—Système des Nations Unies, septembre 2004.

<sup>12</sup> UNDAF en anglais (*United Nations Development Assistance Framework*).



de la SNRP qui fixe les priorités de développement pour les prochaines années; et iii) les composantes retenues présentaient une bonne cohérence et répondaient à des besoins prioritaires dans les zones ciblées. Le programme visait à apporter des améliorations dans trois des sept domaines jugés prioritaires dans le bilan commun de pays établi en 2000. L'engagement envers les femmes était pris en compte et ses objectifs étaient conformes aux cinq priorités de la politique du PAM en faveur du développement.

15. Il était recommandé de prendre en compte, lors de l'élaboration du nouveau programme de pays, les contraintes liées aux faibles capacités d'absorption dans certains secteurs et aux interférences des opérations d'urgence qui seraient vraisemblablement poursuivies dans l'est et le sud du pays.
16. Les recommandations issues de l'évaluation de l'ancien programme de pays portent également sur les points suivants:
  - L'amélioration significative du pilotage, de la coordination, de la gestion, du suivi et de l'évaluation des composantes au niveau de toutes les parties prenantes (Gouvernement, PAM, partenaires techniques) afin d'apprécier objectivement les résultats et les impacts de toutes les interventions.
  - L'émergence de nouveaux partenaires afin qu'ils collaborent efficacement à l'encadrement et au suivi des composantes du programme de pays sur le long terme, particulièrement dans des zones qui, du fait des opérations d'urgence, ont été privées de personnel qualifié. Il est prévu à cet effet de réactiver et de renforcer le Comité national de pilotage du programme de pays (CNPPP).
  - L'intégration des principes d'une gestion axée sur les résultats. Des ressources supplémentaires devaient être allouées à la réalisation d'enquêtes de référence.
  - Le maintien de la composante "Education de base" avec deux axes prioritaires: la scolarisation élémentaire universelle et le soutien de sessions d'alphabétisation pour ceux qui n'ont pas été scolarisés ou qui ont quitté l'école sans acquérir un niveau d'alphabétisation suffisant.
  - L'importance de la conservation des sols et de la valorisation des ressources naturelles, afin de minimiser les effets désastreux des aléas climatiques sur les campagnes agricoles et de permettre aux familles les plus vulnérables d'accroître et de sécuriser durablement leur capital productif.
  - La présence indispensable de partenaires fiables et de structures d'accueil appropriées pour mener à bien les activités de récupération nutritionnelle. Les mesures futures concernant le VIH/sida devraient démarrer dès 2006 dans le cadre d'actions pilotes qui pourront ensuite être menées sur une plus grande échelle en fonction des capacités et ressources des partenaires disponibles. Des partenariats devraient être établis, notamment en matière d'information/formation et de développement d'activités génératrices de revenus, afin de favoriser une démarche à long terme.

## ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

17. Le programme de pays 2007–2010 prend en compte l'analyse du dernier bilan commun de pays et les domaines identifiés comme étant prioritaires, en particulier les deux premiers: l'amélioration de la disponibilité des biens et services sociaux de base, ainsi que l'amélioration de l'environnement économique et physique.
18. Le programme de pays répond aux objectifs et aux priorités du PNUAD établi pour la période 2006–2010 et prend en compte les quatre domaines d'intervention suivants:





- i) amélioration du capital humain; ii) restauration et sauvegarde des écosystèmes; iii) gestion des crises et des urgences; et iv) lutte contre le VIH/sida. Dans le cadre de la stratégie du PNUAD, le PAM a pour mission d'intervenir de manière coordonnée avec les autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain pour contribuer à: i) améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies (sécurité alimentaire, sources de revenus, et accès à l'eau potable, aux systèmes d'assainissement, aux soins de santé et à l'éducation de base); ii) améliorer la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes; iii) aider à mieux anticiper et gérer les situations de crise et d'urgence; et iv) réduire la vulnérabilité des personnes ayant des besoins spécifiques (telles que les personnes handicapées ou les personnes affectées/infectées par le VIH/sida). Un accord sur une intervention pilote destinée à offrir une assistance alimentaire aux personnes vivant avec le VIH/sida et à leurs familles est en cours de finalisation avec Initiative Développement et le réseau des personnes vivant avec le VIH/sida.
19. L'objectif global du programme de pays est de contribuer à la réalisation de quatre des principaux résultats retenus dans la SNRP, à savoir: i) l'amélioration du capital humain par l'appui à l'éducation et à la santé; ii) l'accroissement durable de la production agricole; iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables; et iv) la restauration et la sauvegarde des écosystèmes.
20. Les composantes prévues au titre du programme de pays visent à: i) promouvoir l'éducation primaire et la scolarisation des filles; ii) augmenter la production agricole grâce à l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles; iii) réduire la malnutrition et améliorer l'état sanitaire des femmes et des enfants. Une attention particulière sera portée aux femmes et aux enfants.
21. Les effets escomptés sont les suivants:
- Une plus grande égalité entre les sexes de manière que filles et garçons puissent bénéficier d'une éducation élémentaire et arriver au terme du cycle primaire, en favorisant la scolarisation et la fréquentation scolaire des filles vivant dans les zones rurales ciblées et caractérisées par un faible taux de scolarisation.
  - Une moindre vulnérabilité aux aléas climatiques, grâce à des initiatives visant à prévenir les catastrophes naturelles et à en atténuer les effets, et une sécurisation des productions vivrières à travers la réhabilitation, la création et la conservation d'actifs productifs pour valoriser les ressources en eau et en sols, diversifier les moyens de subsistance et, enfin, développer des activités génératrices de revenus en saison sèche.
  - Une meilleure santé des groupes vulnérables cibles (mères et enfants vulnérables et personnes infectées/affectées par le VIH/sida) grâce à l'amélioration des pratiques sanitaires et nutritionnelles et à la prise en charge des enfants mal nourris.
22. Pour atteindre ces objectifs et obtenir les effets attendus, le PAM adoptera une démarche intégrée, combinant différents volets du programme de pays. On créera ainsi des liens entre: i) l'apprentissage des bases de la nutrition ou la sensibilisation au VIH/sida et l'enseignement primaire et l'éducation des adultes; ii) la formation des femmes et leur accès direct aux moyens de production; iii) les activités de création d'actifs productifs et d'apprentissage de leur gestion.
23. Le programme de pays reprend sept des huit objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir: 1) réduire l'extrême pauvreté et la faim; 2) assurer l'éducation primaire pour tous; 3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; 4) réduire la mortalité infantile; et 5) améliorer la santé maternelle. Il contribue également à la réalisation des objectifs 6) combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; et

- 7) assurer un environnement durable. Il est en phase avec les initiatives proposées dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
24. Le programme de pays répond également aux orientations stratégiques du PAM, telles que définies dans la politique visant à favoriser le développement et le Plan stratégique (2006–2009). Les objectifs stratégiques 1 et 2 sont pris en compte dans les activités de renforcement des actifs productifs et dans les activités de prévention et d'atténuation des catastrophes; l'objectif stratégique 3 correspond aux activités liées à la santé et à la nutrition maternelle et infantile; et l'appui à l'éducation de base est conforme à l'objectif stratégique 4. En outre, le programme de pays s'inscrit dans la politique du PAM en faveur des femmes afin d'assurer leur sécurité alimentaire, en particulier: l'engagement I sur la prise en compte des besoins nutritionnels et sanitaires spécifiques des femmes; l'engagement II sur l'éducation des filles; et l'engagement III sur l'accès renforcé à la formation et aux actifs productifs. Le cadre logique en annexe II présente de manière synoptique les buts, objectifs et effets escomptés du présent programme.
25. Le premier programme de pays couvrait 18 sous-préfectures, situées dans les préfectures de Kanem, Batha, Guéra, Ouaddaï et Biltine. Cette zone d'intervention est caractérisée par une pluviométrie faible et très aléatoire, provoquant régulièrement un déficit de la production céréalière. Les résultats préliminaires de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV), menée en 2004, indiquent que cette région reste la plus vulnérable en termes de production de denrées vivrières de base. Les résultats de l'enquête de référence, réalisée en 2005, ont permis de préciser et d'affiner ces informations. Sur la base des résultats de l'enquête, le ciblage géographique du programme de pays est focalisé sur la précédente zone d'intervention, qui reste la plus exposée aux aléas climatiques et à l'insécurité alimentaire récurrente. Il s'agit des cinq régions suivantes: le Kanem, le Guéra, le Batha, l'Ouaddaï et le Wadi Fira. Un ciblage plus précis au niveau départemental sera réalisé dans les sommaires d'activités, lorsque les données définitives de l'ACV seront disponibles. En moyenne, l'aide alimentaire du PAM, représentant au total 31 217 tonnes de vivres, bénéficiera annuellement à 200 633 personnes souffrant d'insécurité alimentaire.
26. Le programme de pays a été formulé en collaboration avec le Ministère du plan, du développement et de la coopération et les autres ministères techniques concernés, tandis que le dialogue continu, établi avec le Gouvernement, les organisations non gouvernementales (ONG) et les partenaires de la communauté des donateurs, a permis d'en définir les interventions prioritaires.

### **Composante fondamentale No 1: Appui à l'éducation de base**

27. Cette composante sera poursuivie en renforçant l'appui à l'éducation primaire et à la scolarisation des filles. Elle aura pour objectif de promouvoir l'accès à l'éducation de base dans ses deux dimensions, formelle (enseignement primaire) et non formelle (alphabétisation). Une attention particulière sera portée aux filles, qui seront encouragées à suivre les cours en recevant des rations sèches à emporter. Sur la base des résultats de l'étude ACV, la composante cible les zones rurales les plus défavorisées du pays, où la fréquentation et les résultats scolaires sont en dessous de la moyenne nationale (mesurés respectivement d'après le taux brut de scolarisation et le taux d'alphabétisation des populations de plus de 15 ans).
28. La composante réunit deux volets: 1) appui aux cantines dans les écoles primaires et les écoles communautaires; et 2) soutien aux sessions d'alphabétisation fonctionnelle des adultes, particulièrement des femmes qui, en raison de leur plus grande vulnérabilité, constitueront 80 pour cent des participants. L'assistance du PAM contribuera à relever les taux de scolarisation et d'assiduité et à réduire les disparités entre les sexes dans les écoles.

Elle soutiendra l'alphabétisation et la formation des adultes afin de leur permettre d'accéder aux connaissances de base nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie, d'obtenir un emploi ou de mener une activité génératrice de revenus. Par ailleurs, en liaison avec la composante "Santé" du programme de pays, un déparasitage des élèves sera effectué dans toutes les écoles ciblées par le programme; des activités d'éducation nutritionnelle, de prévention et de sensibilisation au VIH/sida constitueront les activités transversales du programme liant santé et éducation.

29. Conformément aux orientations du Ministère de l'éducation nationale, qui a fait le choix de la stratégie du "faire faire", la composante "Alphabétisation" sera exécutée par des opérateurs tels que les sections locales d'alphabétisation de la Direction de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (DAPLAN) et les ONG menant déjà des activités dans ce secteur. Tout le programme sera placé sous la supervision technique de la DAPLAN. Au vu des résultats, les activités pilotes pourront être progressivement étendues à de nouveaux partenaires.
30. Chaque année scolaire, environ 90 000 élèves en moyenne bénéficieront de repas chauds dans les écoles et 9 000 filles en moyenne recevront des rations sèches à emporter. En outre, environ 3 000 personnes suivant des cours dans des centres d'alphabétisation recevront des rations familiales. Au total, 19 474 tonnes de vivres seront distribuées pour cette composante sur une période de quatre ans.
31. Un Comité technique sera chargé de la coordination générale de la composante et de l'établissement des rapports d'activités, ainsi que des programmes de travail de chacune des composantes. Le Comité réunira des représentants des secteurs administratifs concernés au sein du Ministère de l'éducation nationale, des organismes des Nations Unies partenaires du PAM et des opérateurs spécialisés en alphabétisation avec lesquels des accords auront été signés.
32. La composante s'inscrit dans le cadre des initiatives conjointes appuyées par le PAM dans les pays d'Afrique occidentale et centrale, notamment le Programme régional de déparasitage en milieu scolaire, mené avec l'assistance technique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et l'Alliance pour l'alimentation scolaire, la santé et l'éducation de base au Sahel, dont le Tchad est membre. Par ailleurs, l'élaboration prochaine par le Ministère de l'éducation nationale d'un plan d'activités pour le secteur de l'éducation facilitera la mise en œuvre des recommandations de l'Alliance pour l'alimentation scolaire, la santé et l'éducation de base au Sahel, dont la stratégie vise à favoriser l'accès à une éducation de base de qualité pour le plus grand nombre de bénéficiaires possible, particulièrement ceux vivant dans les zones exposées à une forte insécurité alimentaire. Les partenariats déjà établis par le PAM avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et des ONG s'intègrent dans cette stratégie. La composante bénéficiera de ces divers apports, qui permettront d'améliorer l'environnement éducatif et de faire face à l'augmentation des effectifs.

## **Composante fondamentale No 2: Amélioration de la sécurité alimentaire**

33. Cette composante prolongera et réorientera les composantes "Sécurité alimentaire et développement rural" et "Fonds de réserve pour la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes" du précédent programme de pays. Elle aura pour objectif de contribuer à la réhabilitation et à la création d'actifs productifs permettant d'atténuer durablement les effets des aléas climatiques et des catastrophes naturelles sur la disponibilité alimentaire



dans les zones d'insécurité alimentaire chronique. Les interventions du PAM viseront principalement l'appui à la réalisation d'aménagements qui permettront de capter les eaux de ruissellement et de les utiliser à des fins de production agricole, ainsi que la protection des zones de cultures contre les phénomènes d'érosion hydrique et éolienne.

34. Les effets escomptés sont l'augmentation des superficies cultivables, la réduction des incertitudes de production liées à l'irrégularité des pluies, ainsi que la possibilité d'effectuer une deuxième culture de contre-saison, de diversifier les productions et de réaliser des spéculations à haute valeur ajoutée (maraîchage, arboriculture). Les populations les plus vulnérables pourront ainsi développer leurs activités agricoles toute l'année, varier leurs régimes alimentaires, sécuriser et diversifier leurs sources de revenus et finalement être moins tributaires des aléas climatiques.
35. La composante ciblera le Batha, le Guéra, le Kanem, l'Ouaddaï et le Wadi Fira, régions les plus exposées aux aléas climatiques et par conséquent à l'insécurité alimentaire récurrente. L'étude de référence de l'ACV de 2005 a permis de mieux préciser les départements prioritaires concernés. Le nombre moyen de participants est estimé à 3 200 par an, dont 65 pour cent de femmes. La moyenne annuelle des bénéficiaires est d'environ 16 000. Au total, 6 205 tonnes de vivres seront fournies sur une période de quatre ans aux bénéficiaires de cette composante.
36. L'aide alimentaire aura une fonction incitative et favorisera le transfert de revenus au sein des ménages pour promouvoir la réalisation de travaux collectifs d'aménagement, dont les bénéfices pour l'ensemble de la communauté ne seront pas perceptibles dans l'immédiat mais se cumuleront sur plusieurs années. Sur le plan technique, les travaux et aménagements susceptibles d'avoir le plus grand impact sur la préservation du patrimoine agro-sylvo-pastoral et sur l'accroissement durable des productions seront privilégiés. Il s'agira essentiellement de travaux d'aménagement de terroir (barrages, seuils d'épandage, surcreusement de mares) et de zones de production (cordons pierreux, diguettes, aménagement de bas-fonds, brise-vent) ou encore de petites infrastructures rurales (puits, pistes rurales). Les vivres serviront également à appuyer la formation des bénéficiaires en vue de renforcer leurs capacités de gestion des actifs productifs créés.
37. Les programmes bilatéraux ou multilatéraux en cours dans la zone d'intervention du programme de pays<sup>13</sup> disposent de volets importants dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la valorisation des ressources naturelles et du renforcement des capacités de production et de gestion des populations rurales. D'une manière générale, ces programmes sont mis en œuvre selon une démarche participative tout en favorisant les techniques à haute intensité de main-d'œuvre pour la réalisation des aménagements ruraux. L'exécution proprement dite des activités est réalisée par des ONG ou des associations locales<sup>14</sup>, qui assurent les actions d'animation et de formation au niveau des communautés et groupements ruraux. Les ressources "Vivres pour la création d'actifs" fournies par le PAM sont complémentaires au savoir-faire et aux ressources humaines et financières apportés par les autres partenaires dans le cadre de ces programmes.
38. Le Ministère de l'agriculture assurera la coordination générale de la composante. Un coordonnateur sera désigné pour assurer la liaison avec le chargé de programme du PAM, le suivi des activités et la préparation des rapports et documents qui serviront au pilotage de la composante. Le coordonnateur veillera également à ce que les interventions du programme de pays s'intègrent dans les programmes de sécurité alimentaire mis en œuvre

---

<sup>13</sup> PASEP, PDRDB, PDRK (non démarré), PRODABO, PSANG II et PVERS.

<sup>14</sup> Les principales sont ACORD, ADIVIM, Africare, Nagdaro et Amtine.



par le Gouvernement avec l'appui des autres partenaires, notamment la FAO, et que les possibilités de synergie mutuelle soient exploitées au mieux. Le concours de la FAO sera sollicité, notamment pour faciliter la mise en œuvre des volets Jardins scolaires, Aménagements et Exploitations agricoles ainsi que pour procéder à des évaluations de la sécurité alimentaire.

### **Composante fondamentale No 3: Amélioration de la santé et de la nutrition des groupes vulnérables**

39. Cette composante s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de la santé, qui a pour objectif général d'assurer à la population l'accès à des services de base de qualité, en privilégiant, entre autres, l'accroissement de la couverture sanitaire et l'amélioration de la qualité des services. Les objectifs spécifiques de cette politique visent la réduction de la morbidité et de la mortalité au sein de la population et le renforcement de la lutte contre les maladies endémiques et épidémiques.
40. Dans un pays où la couverture sanitaire est très faible, le développement des services communautaires s'avère la stratégie la plus appropriée pour rapprocher les services sanitaires de la population et atteindre l'objectif de l'OMS "la santé pour tous" à un horizon aussi rapproché que possible.
41. La composante se divise essentiellement en trois volets: i) la fourniture d'une aide alimentaire aux familles ayant des personnes à charge vulnérables avec des besoins nutritionnels spécifiques; ii) le soutien aux programmes de protection maternelle et infantile; et iii) l'apport nutritionnel aux enfants modérément mal nourris dans les centres nutritionnels supplémentaires. En parallèle, des séances d'éducation nutritionnelle et sanitaire seront organisées pour les femmes et les mères bénéficiaires en vue d'améliorer leurs pratiques alimentaires et de sevrage. Enfin, en liaison avec le volet "Appui à l'éducation de base", les questions concernant les pratiques nutritionnelles, d'hygiène et de santé, et de prévention du VIH/sida seront intégrées au niveau des écoles et des centres d'alphabétisation appuyés par le PAM.
42. L'assistance du PAM contribuera également à: i) améliorer l'état nutritionnel et la situation économique des familles affectées par le VIH/sida; ii) favoriser le suivi médical des femmes enceintes et des jeunes mères pour réduire le taux de malnutrition des enfants de moins de 6 mois; et iii) réduire le taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans.
43. Le nombre moyen de bénéficiaires de cette composante sera de 14 000 personnes par an, dont 7 500 femmes enceintes ou mères allaitantes, 1 600 enfants modérément mal nourris pris en charge dans les centres nutritionnels supplémentaires et 5 000 personnes infectées/affectées par le VIH/sida. Les ressources alimentaires fournies par le PAM s'élèveront à 5 538 tonnes de vivres.
44. Les régions qui seront ciblées pour la composante "Protection maternelle et infantile" sont le Kanem, le Guéra, le Batha, l'Ouaddaï et le Wadi Fira. Compte tenu des opérateurs présents, la composante "Récupération nutritionnelle" ne sera mise en œuvre que dans l'Ouaddaï et le Wadi Fira. Les activités VIH/sida seront menées au niveau national, à commencer par la région du Logone-Occidental, où la prévalence de la maladie est la plus élevée. En fonction des partenaires disponibles, les activités seront étendues à d'autres zones où le taux de séroprévalence est élevé.
45. Le Ministère de la santé publique assurera la coordination technique de l'ensemble des activités "Santé/Nutrition". Au niveau des régions, la responsabilité technique de l'activité de nutrition sera assurée par les délégués de santé. Les ONG partenaires, en particulier Initiative Développement et Christian Children's Fund, assureront l'exécution des activités



(sélection des bénéficiaires, distribution et gestion des vivres, formation, évaluation des résultats).

46. L'aide alimentaire du PAM sera complétée par d'autres activités du Ministère de la santé en partenariat avec l'OMS, l'UNICEF et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Les activités d'éducation sanitaire et nutritionnelle et les activités de formation à des activités génératrices de revenus seront intensifiées pour que les femmes puissent acquérir des connaissances et des compétences plus étendues dans le domaine de la nutrition, de la santé et de l'économie familiale.

---

## GESTION, SUIVI ET EVALUATION

47. Le programme de pays a été élaboré et validé en concertation avec le CNPPP, présidé par le Ministère du plan, du développement et de la coopération et composé de représentants des Ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de l'eau, de la santé publique et de représentants du PAM, de la FAO, de l'OMS, de l'UNICEF, d'ONUSIDA et d'autres partenaires techniques concernés. Le programme sera mis en œuvre selon une approche participative avec les principales parties prenantes, l'accent étant mis sur la gestion et l'évaluation conjointes des résultats. Les trois composantes seront mises en œuvre en cherchant à créer des effets de complémentarité et de synergie entre les interventions. Elles seront également intégrées à celles des autres organismes des Nations Unies et partenaires techniques et financiers pour que les activités du PAM bénéficient des ressources complémentaires indispensables à la mise en œuvre efficace des composantes du programme et à l'obtention de résultats durables. Avant le démarrage de chaque composante fondamentale, une enquête sera menée pour établir les données de base et faire l'analyse de la situation de départ. La contribution du Gouvernement à la mise en œuvre des composantes du programme, en termes de moyens et services, est estimée à environ 1 828 000 dollars sur quatre ans.
48. La coordination du programme de pays sera assurée par le Comité de pilotage, qui se réunira deux fois par an et assurera la mise en œuvre du programme de pays dans son ensemble. Le CNPPP examinera et approuvera les plans de travail et les rapports d'avancement des composantes, évaluera les résultats obtenus et recommandera des mesures correctives pour garantir la réalisation des objectifs du programme. Un plan d'opération élaboré sur la base des sommaires des composantes et des résultats de l'atelier de validation du programme sera signé entre le PAM et le Ministère du plan, du développement et de la coopération.
49. Pour chaque volet du programme de pays, le Ministère technique de tutelle désignera un responsable de la composante, qui pourra être assisté d'un comité technique si la composante fait appel à plusieurs secteurs de compétences. Il aura pour tâche de coordonner la mise en œuvre des composantes et d'assurer leur suivi et évaluation, en étroite collaboration avec le chargé de programme du PAM. Les responsables des composantes prépareront notamment, à l'attention du CNPPP, des rapports d'activités semestriels pour rendre compte des progrès accomplis ainsi que des programmes de travail. Ils organiseront les visites de suivi sur le terrain et prépareront les éléments pour l'examen à mi-parcours. À l'échelon régional, un schéma de coordination identique sera mis en place sous l'autorité du gouverneur. Les responsables régionaux seront appuyés par le personnel des bureaux auxiliaires du PAM pour réaliser la coordination, le suivi des composantes et l'élaboration du rapport d'avancement des activités selon le schéma établi.
50. Le cadre logique du programme de pays et de chacune de ses composantes sera affiné et validé à travers un processus participatif d'ateliers organisés avec toutes les parties



prenantes (Gouvernement, partenaires, représentants des communautés et groupements villageois, ONG) aux niveaux régional et national. Afin de satisfaire à la politique de suivi axée sur les résultats, des indicateurs réalistes, portant sur des intervalles de temps précis, seront mis au point à différents niveaux et pour chaque composante afin de rendre compte des progrès accomplis.

51. Le PAM pourra mettre à la disposition des ministères techniques des chargés de programmes ou des Volontaires des Nations Unies spécialistes dans les domaines de la santé publique, de la nutrition, de l'éducation et du développement rural pour assurer conjointement la planification, la coordination et le suivi des composantes. Un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats sera mis en place pour assurer la collecte régulière et systématique des informations et leur analyse, l'établissement de tableaux de bord et l'information en retour qui permettra d'améliorer la gestion du programme à tous les niveaux. Le personnel du PAM, ainsi que celui des ministères concernés et des organisations partenaires, sera formé aux méthodes de suivi axées sur les résultats et à l'établissement des rapports. Des formations complémentaires dans des domaines transversaux, tels que l'égalité des sexes et l'impact du VIH/sida sur le développement, seront dispensées au personnel du PAM et à ses partenaires.
52. Les vivres seront acheminés par le PAM, à travers le corridor de Douala, aux points de livraison avancés de N'Djamena, Mongo, Abéché et Mao, où ils seront stockés. Le PAM sera responsable de la gestion des vivres, de leur réception, stockage, transport et distribution sur les sites des composantes prévues dans le cadre du programme de pays, en collaboration avec le Service national des cantines scolaires pour les cantines scolaires et les partenaires d'exécution pour les autres composantes. Les coûts du transport interne, de l'entreposage et de la manutention seront entièrement couverts par le PAM et prendront en considération les difficultés financières auxquelles le Gouvernement tchadien est confronté.
53. Le bureau de pays poursuivra une stratégie d'acquisition flexible et achètera localement, selon la disponibilité et sur une base concurrentielle, certains produits satisfaisant aux normes de qualité requises. Ces acquisitions contribueront au dynamisme de l'économie nationale - en particulier dans les zones de production excédentaire de céréales et de haricots (niébé) - et à la réduction des frais de transport.
54. L'évaluation des composantes à mi-parcours se fera fin 2008, en collaboration avec les partenaires et le bureau régional du PAM, et aura pour objet d'évaluer dans quelle mesure le programme de pays parvient à atteindre les résultats recherchés. Une étude de suivi des données de référence des Engagements renforcés en faveur des femmes de 2004 sera réalisée en 2009 pour déterminer les résultats obtenus à cet égard.

## ANNEXE I-A

VENTILATION DES BÉNÉFICIAIRES PAR COMPOSANTE ET RÉPARTITION DES VIVRES						
Composante du programme de pays	Quantité totale de produits (tonnes)	Distribution par composante (%)	Nombre de bénéficiaires hommes/femmes/total (moyenne annuelle)			Femmes/ filles bénéficiaires (%)
			Hommes	Femmes/ filles	Total	
<b>Composante No 1: Appui à l'éducation de base</b>						
Composante No 1a): cantines scolaires	10 369	53	72 458	31 054	103 512	30
Composante No 1b): alphabétisation	2 954	15	2 925	11 700	14 625	80
Composante No 1c): rations sèches pour les jeunes filles*	6 151	32	26 976	26 976	53 952	50
<b>Total partiel, Éducation**</b>	<b>19 474</b>	<b>100</b>	<b>102 067</b>	<b>68 560</b>	<b>170 627</b>	<b>40</b>
<b>Composante No 2: Amélioration de la sécurité alimentaire</b>						
Composante No 2: Vivres pour la création d'actifs	6 205	100	7 972	7 972	15 944	50
<b>Total partiel, Sécurité alimentaire</b>	<b>6 205</b>	<b>100</b>	<b>7 972</b>	<b>7 972</b>	<b>15 944</b>	<b>50</b>
<b>Composante No 3: Amélioration de la santé et de la nutrition des groupes vulnérables</b>						
Composante No 3a): santé maternelle et infantile	1 062	19	0	7 500	7 500	100
Composante No 3b): centres nutritionnels supplémentaires	133	3	703	860	1 563	55
Composante No 3c): personnes vivant avec le VIH/sida	4 344	78	2 500	2 500	5 000	50
<b>Total partiel, Santé et nutrition</b>	<b>5 538</b>	<b>100</b>	<b>3 204</b>	<b>10 860</b>	<b>14 063</b>	<b>77</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 217</b>		<b>113 243</b>	<b>87 392</b>	<b>200 634</b>	<b>45</b>

\* Les filles bénéficiant à la fois des rations sèches et de la cantine scolaire ne seront pas comptées deux fois comme bénéficiaires.

\*\* La somme des bénéficiaires des composantes "Appui à l'éducation" ne reflète pas le total partiel Éducation dans la mesure où il est tenu compte de ceux qui bénéficient en même temps des rations sèches ainsi que des rations familiales distribuées pour l'alphabétisation (environ 10 pour cent).



## ANNEXE I-B

<b>TYPE DE PRODUITS ET TAILLE DES RATIONS</b>			
<b>Composante du programme de pays</b>	<b>Type de produit alimentaire</b>	<b>Taille de la ration par personne et par jour (en grammes)</b>	<b>Valeur nutritionnelle (kcal)</b>
<b>Composante No 1: Appui à l'éducation de base</b>			
Composante No 1a): cantines scolaires	Céréales	150	525
	Huile végétale	15	133
	Sucre	15	60
Composante No 1b): alphabétisation –ration sèche	Céréales	470	1 645
	Huile végétale	30	266
	Sel	5	–
Composante No 1c): rations sèches pour les jeunes filles	Céréales	111	389
	Huile végétale	11	98
	Sel	5	–
<b>Composante No 2: Amélioration de la sécurité alimentaire</b>			
Composante No 2: Vivres pour la création d'actifs	Céréales	470	1 645
	Riz	30	108
	Huile végétale	25	221
	Légumineuses	30	102
	Sucre	20	80
	Sel	5	–
<b>Composante No 3: Amélioration de la santé et de la nutrition des groupes vulnérables</b>			
Composante No 3a): santé maternelle et infantile	Mélange maïs-soja	250	875
	Légumineuses	20	68
	Sucre	25	100
Composante No 3b): centres nutritionnels supplémentaires	Mélange maïs-soja	250	875
	Sucre	20	68
	Huile végétale	25	100
Composante No 3c): personnes vivant avec le VIH/sida	Sorgho	400	1 340
	Mélange maïs-soja	100	360
	Légumineuses	50	170
	Huile végétale	20	177
	Sucre	20	68
	Sel	5	–

**ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU PROJET  
DE PROGRAMME DE PAYS—TCHAD 10478.0 (2007–2010)**

Chaîne des résultats (Modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources nécessaires
<p><b>Objectif au niveau national:</b> Un taux moyen de croissance du PIB (hors recettes pétrolières) de 6,5 pour cent par an, une réduction du taux d'inflation à 3,5 pour cent et une augmentation du PIB nominal par habitant de 3,4 pour cent par an.</p>	<p><b>Indicateurs de résultats au niveau national:</b> Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté.</p>		
<p><b>Résultats escomptés du programme de pays:</b></p>	<p><b>Indicateurs de résultats du programme de pays du PAM</b></p>	<p><b>Risques et hypothèses</b></p>	<p><b>Ressources nécessaires</b></p>
<p>1. Amélioration de l'accès à l'éducation primaire et des taux concernant la fréquentation scolaire et le maintien à l'école des enfants, en particulier des filles; amélioration de l'accès des ménages pauvres à l'alphabétisation, en particulier des femmes; et meilleure perception de la scolarisation de la part des populations alphabétisées qui auront à cœur de scolariser leurs enfants.</p>	<p>1.1. Relèvement du taux d'inscription dans les écoles ciblées, par sexe. 1.2. Relèvement du taux de fréquentation des écoles ciblées, par sexe. 1.3. Relèvement du taux relatif à la poursuite des études, par école et par sexe. 1.4. Relèvement des taux d'inscription aux sessions d'alphabétisation, en particulier des femmes. 1.5. Relèvement des taux de fréquentation régulière, en particulier des femmes, aux sessions d'alphabétisation.</p>	<p>Les associations de parents d'élèves et les comités de gestion locaux participent pleinement à la gestion des activités éducatives formelles et non formelles.  Les services du Ministère de l'éducation nationale impliqués dans le suivi et l'évaluation des activités sont dotés des moyens humains et matériels nécessaires.  Le Gouvernement et les partenaires sont en mesure d'apporter des ressources complémentaires aux vivres fournis par le PAM.  Les stratégies et les priorités d'investissement fixées pour le secteur de l'éducation sont appliquées.</p>	<p>Composante No 1: Appui à l'éducation de base: <b>15 433 159 dollars</b></p>
<p>2. Amélioration de la capacité des ménages pauvres exposés à l'insécurité alimentaire de créer et de mettre en valeur durablement des actifs productifs.</p>	<p>2.1. Quantité d'actifs productifs créés par catégorie. 2.2. Nombre de ménages bénéficiant des actifs productifs créés. 2.3. Ressources agro-sylvo-pastorales supplémentaires créées grâce aux actifs productifs. 2.4. Production supplémentaire par spéculation, engendrée par l'exploitation des actifs productifs. 2.5. Activités économiques induites par les actifs productifs créés.</p>	<p>Le désenclavement des zones rurales et les conditions de sécurité nécessaires à l'activité économique sont améliorés.  Les services du Ministère de l'agriculture impliqués dans le suivi et l'évaluation des activités sont dotés des moyens humains et matériels nécessaires.  Les ménages, les communautés et les prestataires de services s'approprient les compétences et les techniques de préservation et de gestion des ressources.</p>	<p>Composante No 2: Amélioration de la sécurité alimentaire: <b>4 885 318 dollars</b></p>



**ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU PROJET  
DE PROGRAMME DE PAYS—TCHAD 10478.0 (2007–2010)**

Chaîne des résultats (Modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources nécessaires
<p>3. Amélioration de la nutrition et de l'état de santé des groupes vulnérables, dont les personnes atteintes du sida.</p>	<p>3.1. Réduction des taux d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale à la naissance, de naissances prématurées, d'hémorragies et d'infections post-natales parmi les mères allaitantes.</p> <p>3.2. Réduction des taux de malnutrition, de morbidité et de mortalité des enfants de moins de 5 ans.</p> <p>3.3. Réduction des taux de morbidité et de mortalité maternelles par le dépistage précoce des facteurs à risque.</p> <p>3.4. Résistance accrue aux maladies opportunistes des personnes séropositives, sous traitement.</p> <p>3.5. Amélioration de l'information, des connaissances et des savoirs dans les domaines de la santé, de la nutrition et du VIH/sida.</p>	<p>L'engagement du Gouvernement de réduire la malnutrition et les taux de VIH/sida demeure une priorité nationale.</p> <p>Les services du Ministère de la santé publique impliqués dans le suivi et l'évaluation des activités sont dotés des moyens humains et matériels nécessaires.</p> <p>Des partenaires du développement et des opérateurs prêts à s'investir dans les domaines d'intervention du PAM et ayant la compétence technique et les ressources complémentaires requises sont disponibles.</p>	<p>Composante No 3: Amélioration de la santé et de la nutrition des groupes vulnérables:</p> <p><b>4 164 656 dollars</b></p>
<p><b>Principaux produits (résultats à moyen terme) du programme de pays:</b></p>	<p><b>Indicateurs de l'exécution du produit</b></p>	<p><b>Risques et hypothèses</b></p>	<p><b>Ressources nécessaires</b></p>
<p>1.1. Environ 90 000 élèves d'écoles primaires publiques et communautaires recevront chaque année des repas scolaires quotidiens et des rations familiales.</p>	<p>1.1.1. Nombre de bénéficiaires par sexe.</p> <p>1.1.2. Quantité et qualité des vivres distribués.</p> <p>1.1.3. Délai de livraison des vivres.</p> <p>1.1.4. Quantité et nature des articles non alimentaires fournis.</p>	<p>L'accès direct aux vivres distribués est amélioré.</p> <p>Les partenaires d'exécution s'acquittent efficacement des tâches attribuées.</p> <p>Des fonctionnaires gouvernementaux qualifiés pour la mise en œuvre du projet sont disponibles.</p>	<p>Plan de suivi et budget détaillé à établir par le bureau de pays.</p>
<p>1.2. Chaque année environ 9 000 filles des classes correspondant aux 5ème et 6ème années d'études primaires (CM1 et CM2) recevront chaque trimestre des rations familiales à emporter.</p>	<p>1.2.1. Nombre de filles recevant des rations à emporter.</p> <p>1.2.2. Quantité et qualité des vivres distribués.</p> <p>1.2.3. Délai de livraison des vivres.</p>	<p>Les collectivités sont en mesure d'assumer leurs responsabilités par rapport aux exigences des opérations d'alimentation scolaire.</p>	
<p>1.3. Environ 3 000 adultes participant aux sessions d'alphabétisation recevront chaque mois des rations familiales à emporter.</p>	<p>1.3.1. Nombre de participants aux sessions d'alphabétisation recevant des rations à emporter.</p> <p>1.3.2. Quantité et qualité des vivres distribués.</p> <p>1.3.3. Délai de livraison des vivres.</p>		



**ANNEXE II: MATRICE DES RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU PROJET  
DE PROGRAMME DE PAYS—TCHAD 10478.0 (2007–2010)**

Chaîne des résultats (Modèle logique)	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses	Ressources nécessaires
<p>2.1. Environ 3 200 chefs de famille recevront chaque année des rations familiales au titre des activités "Vivres pour la création d'actifs".</p>	<p>2.1.1. Nombre de bénéficiaires par sexe et par intervention 2.1.2. Quantité et qualité des vivres et des articles non alimentaires distribués. 2.1.3. Délai de livraison des vivres. 2.1.4. Nombre de sessions de formation organisées. 2.1.5. Nombre de participants formés, ventilés par sexe.</p>		<p>Plan de suivi et budget détaillé à établir par le bureau de pays.</p>
<p>3.1. En moyenne, 14 063 bénéficiaires ciblés recevront chaque année des vivres au titre du programme de nutrition et de santé maternelle et infantile (y compris un apport alimentaire complémentaire pour des personnes vulnérables, avec des besoins spécifiques, telles que les personnes affectées/infectées par le VIH/sida).</p>	<p>3.1.1. Nombre de bénéficiaires par catégorie et par sexe. 3.1.2. Quantité de vivres distribués par catégorie. 3.1.3. 65 pour cent, au moins, des femmes enceintes et mères allaitantes ciblées bénéficient d'une formation en matière de santé et de nutrition. 3.1.4. Nombre de sessions de formation organisées et de participants. 3.1.5. Délai de livraison des vivres.</p>		<p>Plan de suivi et budget détaillé à établir par le bureau de pays.</p>



## ANNEXE III

<b>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS ÉTABLI POUR LE TCHAD 10478.0 (2007–2010) COMPOSANTES FONDAMENTALES (en dollars)</b>				
	<b>Composante No 1 Éducation</b>	<b>Composante No 2 Sécurité alimentaire</b>	<b>Composante No 3 Santé et nutrition</b>	<b>Total</b>
Produits alimentaires (en tonnes)	19 474	6 205	5 538	<b>31 217</b>
Produits alimentaires (valeur)	5 778 795	1 747 756	1 592 280	<b>9 128 831</b>
Transport extérieur	1 662 824	529 825	472 873	<b>2 665 522</b>
TTEM (total)	7 866 040	2 356 737	2 015 003	<b>12 237 780</b>
TTEM (coût par tonne)	356	339	356	<b>350,33</b>
Autres COD	115 500	251 000	84 500	<b>451 000</b>
<b>Total COD</b>	<b>15 433 159</b>	<b>4 885 318</b>	<b>4 164 656</b>	<b>24 483 133</b>
CAD <sup>1</sup>				<b>2 137 916</b>
CAI <sup>2</sup>				<b>1 863 473</b>
<b>Coût total pour le PAM</b>				<b>28 484 522</b>
<b>Contribution du gouvernement</b>	<b>1 133 360</b>	<b>365 600</b>	<b>329 040</b>	<b>1 828 000</b>

<sup>1</sup> Le montant des CAD est un chiffre indicatif et donné pour information. Le montant annuel des CAD pour un programme de pays est révisé chaque année après évaluation des besoins et des ressources disponibles.

<sup>2</sup> Le montant des CAI peut être modifié par le Conseil d'administration pendant la période sur laquelle porte le programme de pays.



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACORD	Association de coopération et de recherche pour le développement
ACV	analyse et cartographie de la vulnérabilité
ADIVIM	Association pour le développement intégré des villages Mombou (Kanem)
BAfD	Banque africaine de développement
CNPPP	Comité national de pilotage du programme de pays
DAPLAN	Direction de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
ODD	Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)
ODDY	Centre régional de Yaoundé pour l'Afrique centrale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PASEP	Projet d'appui au système d'élevage pastoral (BAfD, BADEA, OPEP)
PDRDB	Projet de développement rural de la préfecture de Biltine
PDRK	Projet de développement rural de la préfecture du Kanem
PIB	produit intérieur brut
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRODABO	Programme de développement rural décentralisé d'Assounga, de Biltine et d'Ouara (GTZ)
PSANG II	Projet de sécurité alimentaire au Nord-Guéra - phase II (FIDA)
PVERS	Projet de valorisation des eaux de ruissellement superficiel (BAfD)
SNRP	Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance